Service Petite Enfance de la Ville de Chartres

Accueil Familial

Barème Cnaf 2023

Applicable du 01/01/2023 au 31/12/2023

Ressources mensuelles plancher	754.16 €
Ressources mensuelles plafond	6 000.00 €

Taux d'effort	0.0516%	0.0413%	0.0310%	0.0206%

Nombre d'enfants		1 enfant	2 enfants	3 à 5 enfants	6 à 10 enfants
Pour les enfants chartrains	Tarif horaire Mini	0.39 €	0.31 €	0.23 €	0.16 €
	Tarif horaire Maxi	3.10 €	2.48 €	1.86 €	1.24 €
Pour les enfants non chartrains	Tarif horaire Mini	0.47 €	0.37 €	0.28 €	0.19 €
	Tarif horaire Maxi	3.72 €	2.98 €	2.23 €	1.49 €

Tarif horaire calculé selon les ressources mensuelles du foyer (N-2) X Taux d'effort
dans le cadre d'un barème institutionnel (plancher / plafond) déterminé par la Cnaf au 1er janvier